

Image not found or type unknown



Clôture dossier suite succession

Par **gigi**, le **14/11/2008 à 14:54**

Suite au décès de ma maman un notaire a été chargé de la succession. La succession n'est réglée depuis Août 2007 et à ce jour, hors mis une situation de compte, je ne possède aucun document émanant du notaire, est-ce normal ? Lors de la clôture du dossier le notaire n'était-il pas dans l'obligation de me fournir un dossier mentionnant tout le détail de la succession ? Si il me faut le demander est-ce que cela engendre des frais ?
Je vous remercie pour votre réponse.